

# Se prendre en main

## Le défi de l'agrément volontaire

*Les hôpitaux et les centres de santé mentale pour enfants font l'objet d'un agrément. Pourquoi pas les écoles?*

de Rosemarie Bahr

**P**ar un beau dimanche d'octobre, huit personnes s'installent dans une salle de réunion du Rosseau Lake College. Dehors, tout le monde semble profiter du beau temps et des couleurs d'automne. Mais, ce n'est pas le cas de l'équipe d'agrément de l'Institut canadien des normes d'enseignement composée de huit éducatrices et éducateurs.

Cette équipe d'agrément consacrera en effet les trois prochains jours à examiner sous tous ses aspects cette école secondaire de 100 élèves. «C'est un peu comme une grossesse, explique le directeur, Greg Devenish. Au début, on est tout excité; mais vers la fin, l'anxiété s'installe, et on aimerait que cela se passe aussi vite que possible.»

Devenish estime que, dans le processus d'agrément, la visite arrive en troisième position du point de vue de l'importance, l'élément essentiel étant l'auto-évaluation réalisée par l'école avant la venue de l'équipe d'agrément. Il place en deuxième position le suivi réalisé par l'école à la lumière des recommandations et des suggestions formulées dans le rapport.



*L'équipe d'agrément de l'ICNE se rassemble à l'extérieur du Rosseau Lake College un dimanche après-midi au début de leur visite. De gauche à droite, à l'avant : Yearmine Castel, élève (de dos), Elinor Cole, George Rutherford, Solette Gelberg, Susan Collacott et Padmini Kalyanam. À l'arrière : Brian Hedney, Peter Hill, Carolyn Aylward-Viveros, Linda Leckie et deux élèves, Joshua Pearl et Todd Fraser.*



*Paul Wightman, président du conseil d'administration de l'école, et Greg Devenish, directeur de l'école, parlent avec Solette Gelberg, membre du conseil de l'Ordre et directrice générale du CESI.*

Le Rosseau Lake College a déjà procédé à certains changements, sur la base des conclusions tirées lors de l'auto-évaluation réalisée sur un an. «Nous avons déjà amélioré nos communications ainsi que certains aspects liés à la sécurité; nous disposons ainsi de trousse de médecin additionnelles et tout notre personnel a reçu une formation en RCR», précise Devenish.

Quand on parle d'agrément, on pense généralement aux hôpitaux, et non pas aux écoles. Le fait est que les hôpitaux, les centres de soins infirmiers et les organismes prestataires de soins similaires peuvent être membres du Conseil canadien d'agrément des services de santé, qui établit des normes et octroie les agréments. Plus récemment, les centres de santé mentale pour enfants et les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario ont commencé à participer à un processus d'agrément. À l'instar d'autres organismes offrant des services aux enfants et à des adultes vulnérables, ils voient dans le processus d'agrément une garantie de transparence et de qualité des services offerts.

## LES ÉCOLES NE SONT EN RIEN DIFFÉRENTES

«Les écoles ne sont en rien différentes des autres organismes dans lesquels des personnes ayant reçu une formation spécialisée assurent la prestation d'un service. Quand on y pense, la pratique de l'évaluation et de l'agrément est courante pour toutes sortes

d'organismes, mais pour ce qui est des écoles publiques, seuls les enseignantes et les enseignants sont évalués. Les hôpitaux, par exemple, sont évalués et agréés. On ne se contente pas d'évaluer le personnel soignant, les médecins et les thérapeutes, on examine l'établissement dans son ensemble pour déterminer s'il offre un service satisfaisant», explique Solette Gelberg, directrice générale de l'Institut canadien des normes d'enseignement et membre du conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les écoles privées membres de l'Institut – au nombre de 29 en Ontario – sont soumises à un processus d'agrément rigoureux. L'Institut a été fondé en 1986 pour élaborer et promouvoir des normes d'enseignement élevées à l'intention des écoles canadiennes et pour favoriser le respect de ces normes, tout en reconnaissant l'autonomie, l'intégrité et le caractère unique de chaque école membre. La taille des écoles membres de l'Institut varie de 60 à 1100 élèves.

Le processus d'agrément mis au point par l'Institut débute par une auto-évaluation approfondie qui peut prendre de trois à quatre mois. Suivant des lignes directrices précises, la communauté scolaire est répartie en équipes chargées d'examiner les activités de l'école. Les membres de chaque équipe étudient des aspects de l'école qui sont étrangers à leurs fonctions habituelles, de manière à ne pas évaluer leur propre service, et préparent un rapport.

## UN EXAMEN APPROFONDI

Rapport en main, une équipe d'observation de sept à douze personnes arrive à l'école un dimanche après-midi. Jusqu'au mercredi, les membres de l'équipe visitent les classes, font connaissance avec les élèves dans les couloirs et les dortoirs, parlent au personnel enseignant, aux parents et aux anciens élèves, et rencontrent les membres du conseil d'administration de l'école.

L'équipe d'observation se compose d'enseignantes et enseignants, de membres du personnel et de direction d'écoles semblables, ainsi que de membres d'une faculté d'éducation. Elle peut aussi accueillir des membres du conseil d'administration d'autres écoles et une personne relevant du ministère de l'Éducation d'une autre province.

Rien n'échappe à l'examen de l'équipe qui travaille en petits groupes. Ceux-ci doivent examiner de 50 à 60 secteurs, notamment les objectifs et les valeurs de l'école, la discipline, les activités parascolaires, les programmes, les méthodes d'évaluation, les finances, la gestion, la politique de dotation en personnel, les relations communautaires, le processus d'admission et les installations matérielles.

Dans son rapport, l'équipe offre à la fois des recommandations, que l'école doit mettre en œuvre, et des suggestions. Elle y souligne aussi les points positifs de l'école. Par exemple, un rapport pourrait recommander que le personnel enseignant bénéficie de possibilités accrues de perfectionnement professionnel, et il pourrait suggérer que l'école mette sur pied un comité de perfectionnement professionnel pour recueillir l'avis des enseignants sur la question.

L'équipe d'observation transmet ensuite son rapport au conseil de l'Institut en même temps que sa recommandation concernant l'agrément de l'école. Celle-ci dispose alors de 18 mois pour mettre en œuvre les recommandations formulées. Le rapport aide l'école à s'améliorer, à planifier et à produire de nouvelles idées.

## UNE BONNE DOSE DE COURAGE

Natalie Little, qui a travaillé au sein du système scolaire public pendant 26 ans, est maintenant directrice de l'école Bishop Strachan, à Toronto. Elle connaît le processus d'agrément de l'Institut tant du point de vue de

l'équipe d'observation que de celui de l'école examinée. Elle ne tarit pas d'éloges pour le processus : « Tout organisme qui désire conserver les aspects positifs de ses traditions tout en faisant preuve d'innovation, ou qui désire simplement assurer sa survie dans les prochaines décennies, doit se remettre en question. Une façon d'atteindre cet objectif est de se soumettre au regard d'un groupe d'étrangers. Cela demande une bonne dose de courage, mais c'est très efficace. »

Certaines autres écoles privées ont recours à un processus semblable, mais pas aussi rigoureux cependant que celui de l'Institut. Les 73 écoles appartenant à l'Ontario Alliance of Christian Schools se servent ainsi d'un processus d'évaluation. Au dire du directeur des communications, John Vanasselt, le processus permet d'évaluer la gestion financière de l'établissement, le recrutement et la participation aux activités communautaires, ainsi que l'enseignement et les programmes d'études. Les équipes d'observation sont formées de trois personnes en moyenne, dont une possédant des qualifications d'agent ou agente de supervision, une deuxième appartenant à une

faculté d'éducation et, enfin, une directrice ou un directeur d'école chevronné.

D'autres écoles privées mettent aussi en place actuellement un processus d'agrément. Les écoles Waldorf, par exemple, qui ont utilisé jusqu'à présent un système de mentorat pour épauler les nouvelles écoles désirant devenir membres de l'Association of Waldorf Schools in North America, ont récemment entrepris de mettre sur pied un processus d'agrément.

Les écoles Montessori appartenant au Canadian Council of Montessori Administrators (CCMA) doivent désormais se soumettre à un processus d'agrément pour devenir membres à part entière du conseil. Selon Terry Gorrie, secrétaire du CCMA, la transformation de l'ancien processus d'évaluation en un processus d'agrément à proprement parlé reflète le fait que « nous nous devons, en tant qu'éducatrices et éducateurs, d'être transparents, que notre établissement soit public ou privé ».

## UNE RÉGLEMENTATION QUASI INEXISTANTE

Les écoles privées – ou écoles indépendantes, comme elles aiment souvent se

faire appeler – ne reçoivent pas de fonds du gouvernement et n'ont aucun compte à lui rendre. De fait, le ministère de l'Éducation et de la Formation s'occupe fort peu des affaires de ces écoles se contentant de publier une liste d'écoles privées (650) et quelques statistiques de base, par exemple sur le nombre d'enfants fréquentant les écoles privées (75 000) et sur le nombre de personnes y enseignant (9 000, dont il est estimé que 80 pour cent sont membres de l'Ordre).

La liste des écoles privées publiée par le ministère contient d'ailleurs une dénegation de responsabilité : « ...cela ne signifie pas que le ministère sanctionne l'enseignement offert par les écoles privées répertoriées. Le ministère peut inspecter une école secondaire privée si le directeur lui en fait la demande afin d'obtenir l'autorisation de donner, pour des matières réussies, des crédits menant au diplôme d'études secondaires de l'Ontario. L'inspection porte sur les normes d'enseignement. Le ministère ne vérifie pas les installations sanitaires ni les pratiques en matière de sécurité ou de dotation en personnel. »

Autrement dit, le ministère n'inspecte

*Les couleurs de Muskoka étaient en vedette pendant la semaine de la visite de l'équipe d'agrément.*





Des élèves en canot sur le lac Rosseau. L'équipe étudie tous les aspects de l'école.

que les écoles offrant des cours de niveau secondaire ouvrant droit à des crédits.

De fait, l'Ontario Council of Independent Schools, organisme-cadre représentant des associations d'écoles privées, a suggéré au ministère l'année dernière que ces inspections elles-mêmes soient remplacées par un processus d'évaluation ou d'agrément.

## UN PHÉNOMÈNE EN EXPANSION

Quoi qu'il en soit, les écoles publiques sont responsables devant les contribuables et les parents au moyen d'un ensemble de normes; elles font aussi l'objet d'inspections régulières. Cependant, bien que les écoles publiques de l'Ontario soient déjà davantage réglementées que les écoles des États-Unis, certaines ont décidé d'élaborer leurs propres normes et de se soumettre à un processus semblable au processus d'agrément.

Le Conseil de l'éducation de North York, par exemple, a mis sur pied un programme d'assurance de la qualité au milieu des années 80. En tout, 15 écoles élémentaires y ont participé au cours de la première année d'un cycle de trois ans; 15 écoles secondaires, l'année suivante; et 15 écoles intermédiaires, la troisième année.

Ce programme combine des données quantitatives, recueillies grâce à un sondage de 40 questions remis au personnel enseignant, aux parents et aux élèves, ainsi que des données qualitatives

recueillies lors de la visite de l'école par une équipe d'observation.

L'équipe d'observation se compose d'un conseiller ou d'une conseillère scolaire, d'un parent dont l'enfant fréquente l'école examinée ou un autre établissement, d'un agent ou d'une agente de supervision et de personnes étrangères au monde de l'éducation, par exemple d'une personne chargée de l'assurance de la qualité dans une grande entreprise. Ils visitent l'école pendant trois ou quatre jours, s'entretenant avec des personnes et des groupes et observant les activités scolaires et parascolaires.

Le personnel du conseil scolaire prépare le rapport sur la base des réponses au sondage, du rapport de l'équipe d'observation et des commentaires de l'école. Chaque établissement reçoit son propre rapport qui, soulignant les points positifs et faisant des recommandations précises, est aussi mis à la disposition du public.

Le conseil scolaire utilise les données recueillies dans l'ensemble des écoles évaluées, ainsi que les résultats des examens passés par les élèves (mathématiques et notions de base en mathématiques, lecture et écriture) pour brosser un tableau complet de la qualité de l'éducation dans l'ensemble du système, ainsi que des progrès réalisés depuis l'évaluation précédente. Chaque école présente annuellement au conseil un rapport précisant les mesures qui ont été prises pour donner suite aux recommandations formulées.

Cette année, le Conseil de l'éducation de North York a décidé d'opter pour un système d'auto-évaluation. Les écoles s'évalueront elles-mêmes à l'aide d'un ensemble de critères élaborés par le conseil et par des équipes d'observation de plus petite taille. Ces équipes seront formées principalement de personnes œuvrant au sein même de l'école. De plus, un petit nombre d'établissements sera soumis à une vérification réalisée par une équipe extérieure.

Pour les partisans du processus, l'agrément – qu'il soit octroyé à un établissement public ou privé – est une garantie de transparence et de qualité de l'éducation. «Nous devrions tous accueillir favorablement le processus, car passant le plus clair de notre temps à évaluer, nous devrions aussi être prêts à nous soumettre à une évaluation», conclut Natalie Little.

Ruth Bauman, responsable des relations avec le gouvernement à la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, s'intéresse tout particulièrement à l'agrément en raison de sa connaissance du système américain. «Aux États-Unis, où les gouvernements n'ont jamais joué le rôle d'établissement de politique et de réglementation de la prestation des programmes, comparativement au rôle joué par les ministères de l'Éducation, les organismes d'agrément fournissent une série d'indicateurs externes. Comme les gouvernements d'ici semblent se libérer de ce rôle, il serait important d'avoir des indicateurs externes.»